Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20261109-DE086_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

DE086-2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Votants : 18

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 22 octobre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, CROUILLERE, LE BOURHIS, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN.

ABSENTS :
M. Christophe GUIHERY LE ROLLAND procuration de vote à Madame Marina GARRAULT
Mme Emmanuelle DAVID procuration de vote à Monsieur Vincent CROUILLERE
Mme Gaëlle JOUANGUY procuration de vote à Monsieur Yvan JOLIVEL ROBERT
Mme Yannick PERRON procuration de vote à Monsieur Etienne PIGEON
Monsieur Arnaud LE PIVERT.

Publié ou Notifié le :

Secrétaire de séance : Vincent CROUILLERE

Modification de l'objet et de la dénomination de la société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL ROBERT

La Commune est actionnaire de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme, société publique locale régie notamment par l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, immatriculée au RCS depuis le 6 janvier 2017.

La SPL a été constituée pour promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, notamment en exerçant les missions d'offices de tourisme prévues par l'article L. 133-3 du Code de tourisme, sur le territoire de ses collectivités territoriales actionnaires.

Compte tenu de la complémentarité entre la stratégie d'attractivité, le développement économique et l'offre touristique sur le territoire de la communauté de communes dont la Commune fait partie, il est envisagé de confier également à la SPL la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement économique, d'attractivité et d'innovation du territoire, tout en lui conservant son champ d'intervention actuel.

Le cas échéant, il conviendrait également de modifier la dénomination sociale de la SPL qui ne fait aujourd'hui référence qu'au tourisme.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20261109-DE086_2026-DE

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 16 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Etienne PIGEON et Madame Yannick PERRON)

– **AUTORISE** la modification de l'article 3, des statuts de la SPL afin d'y intégrer la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement économique, d'attractivité et d'innovation du territoire ainsi que la liste des missions que la SPL pourra mener dans ce cadre,

– **AUTORISE** la modification de la dénomination de la SPL qui deviendrait la SPL « AQTA Rayonnement ».

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

M. Vincent CROUILLERE
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ETEL
Morbihan

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.